

## **CONSEIL MUNICIPAL du 25 Mai 2021 à huis clos.**

Sous la Présidence de Monsieur le Maire, BARDIN Stéphane.

Adjoints : FUENTES Carmen, ROCHE Philippe, QUINET Eliane.

Conseillers Municipaux : ABAD Mickaël, BAYLE Léa, BERGER Frédéric, BOSSARON Pascal, BOUHIER Emmanuel, JAFFEUX Christine, MENDES Teddy, PINON Sandra, RAYNAUD Catherine, RICHARD Charles-Henri.

Absents :

### ▪ **BUDGET COMMUNE INVESTISSEMENT**

#### **VOIRIE.**

##### ➤ **Lancement de la consultation des entreprises.**

Stéphane BARDIN, Maire, propose 3 périmètres :

- ✓ La route de Mons pour un montant de 66 850€ HT. Après accord et participation de Limagrain, il y aura la création d'un plateau de sécurité de 11 m et d'un plateau de sécurité de 4 m aux abords de l'entreprise ainsi qu'une fouille sous la chaussée pour un montant de 33 625€ HT pris en charge par celle-ci.
- ✓ La rue des carcailloux pour un montant de 16 220€ HT.
- ✓ Le chemin des Fossés pour un montant de 25 425€ HT.

La réfection des chaussées s'effectuera en surface avec une émulsion collée à froid et un gravillonnage en bi-couche. Une remise à niveau des regards pour les Carcailloux et Chemin des Fossés sera effectuée.

La commune, après avoir adhéré, est accompagnée par l'ADIT qui s'occupe de toutes les démarches.

Le montant prévisionnel du marché est de 142 120 € HT, dont 108 495 € HT à la charge de la commune et de 33 625 € HT pris en charge par Limagrain. La date limite de dépôt des offres est fixée au 21 juin 2021 et la procédure envisagée est une procédure d'appel d'offres adaptée.

Le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation, de recourir à la procédure d'appel d'offres adaptée dans la cadre du projet et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement.

##### ➤ **Approbation devis ADIT maîtrise d'ouvrage.**

Monsieur le Maire présente le devis de l'Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale (ADIT) pour la mission d'assistance à la réalisation de réparation de voirie DCE et le suivi des travaux pour un montant de 4 720.00 € HT soit 5 664.00 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le devis de l'ADIT et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour traiter ce dossier. Les crédits correspondants seront prévus au budget.

#### **AIRE DE JEUX.**

##### ➤ **Modification du devis.**

Suite à l'augmentation du prix des matériaux, JPP DIRECT (filet à grimper) a dû modifier son devis. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la nouvelle proposition pour un montant total de : 1 068.99 € HT (au lieu de 990.02 € HT) soit 1 282.79 € TTC (au lieu de 1 188.02 € TTC) et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour traiter ce dossier. Les crédits correspondants seront prévus au budget.

#### **AMENAGEMENT BOURG DE CHAZELLES.**

##### ➤ **Demande de subvention amendes de police 2021.**

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière sert à financer les opérations liées aux transports en commun et à la circulation routière. Il conviendrait de réaliser des aménagements de sécurité dans le village de Chazelles pour la création d'un cheminement entre l'école et la salle Madeleine de Chazelles afin de permettre aux enfants de se rendre en sécurité à la cantine. Une étude a été réalisée par les Services du Conseil départemental. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition solution n°3 pour un montant estimé de 17 500 € HT et décide de demander au Conseil départemental du Puy-de-Dôme une subvention au titre des « amendes de police », à hauteur de 50 % plafonnée à 15 000 €. Les opérations comptables seront effectuées à la section d'investissement du budget communal 2021, opération 118 Aménagement bourg Aubiat.

➤ **Consultation des entreprises.**

Il est nécessaire de lancer une consultation d'entreprises pour réaliser les travaux d'aménagement de sécurité sur la RD51–RD433 entre l'école et la salle Madeleine de Chazelles. La date limite de dépôt des offres est au 21 juin 2021, la procédure envisagée est une procédure d'appel d'offres adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation, de recourir à la procédure d'appel d'offres adaptée dans le cadre du projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement.

**LIGNE DE TRESORERIE.**

➤ **Renouvellement.**

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie de la Commune d'Aubiat, Il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie de 100 000 € contractée auprès du crédit agricole et qui arrive à échéance le 25/06/2021. Après avoir délibéré, et après avoir pris connaissance des propositions de la Caisse d'Epargne et du Crédit Agricole Centre France, le Conseil municipal décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit pour un montant maximum de 100 000.00 € pour une durée de 12 mois au taux fixe de 0.55%. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne, autorise Monsieur le Maire à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de la Caisse d'Epargne

• **BUDGET COMMUNE FONCTIONNEMENT**

➤ **Budget primitif 2021 - Virements de crédits**

Afin de procéder au remboursement d'un trop versé de la taxe d'aménagement d'un administré, Il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires car il manque des crédits budgétaires au 10223. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les virements et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

➤ **Restauration scolaire choix du prestataire.**

La commission Affaires scolaires et périscolaire s'est réunie le 12/05/2021 pour procéder à l'ouverture des plis, l'étude et la notation des offres. Le jugement et la notation des offres sont définis dans le règlement de consultation. La commission a ensuite procédé au vote à 3 voix pour le Gourmet Fiolant et 2 voix pour scolarest. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal propose de suivre l'avis de la commission, retient, pour la restauration scolaire de la rentrée 2021/2022 le GOURMET FIOLOANT et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

• **BUDGET ASSAINISSEMENT.**

➤ **Renouvellement convention prestation service public assainissement non collectif (spanc).**

Monsieur le Maire expose un projet de convention, entre la Commune d'AUBIAT et la SEMERAP pour une prestation du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C). Cette convention prendra effet à compter du 1er juillet 2021 et remplacera la convention précédente.

En contre partie des charges qui lui incombent en exécution de la présente convention, le prestataire perçoit auprès du demandeur, une rémunération forfaitaire.

Le Conseil Municipal après délibération, approuve les termes de cette convention, autorise Monsieur le Maire à la signer et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour instruire ce dossier.

➤ **Lancement étude diagnostique bourg d'Aubiat.**

La commune est dotée d'un réseau d'assainissement desservant l'ensemble des habitations du bourg depuis 2005. Ce réseau est raccordé à une station de dépollution de type « filtres plantés de roseaux ». Des améliorations ont été apportées à la station en 2015. Cependant il subsiste des dysfonctionnements suite aux surcharges hydrauliques observées, à l'augmentation du nombre de raccordements et au colmatage des filtres. Une étude diagnostique du réseau permettra de mettre à jour les raccordements existants, de vérifier la qualité des raccordements, de vérifier l'étanchéité des réseaux, d'analyser le fonctionnement de la station en fonction des charges reçues. Pour réaliser cette étude, il sera fait appel, sur la base d'un cahier des charges précis, à un bureau d'études spécialisé qui sera retenu après consultation. Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation, de recourir à la procédure d'appel d'offres adaptée dans le cadre du projet et d'autoriser Monsieur le Maire à demander les subventions afférentes auprès des partenaires financiers de la collectivité et à signer toutes les pièces relatives à ce programme d'investissement.

- **DIVERS.**

- **Pacte de gouvernance intercommunal – Avis du conseil municipal.**

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le projet de pacte de gouvernance élaboré par le conseil communautaire Plaine Limagne. Le but est d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal avec pour finalité un renforcement des liens entre communes et intercommunalités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet les avis suivants : pacte basique et peu ambitieux. En termes de mutualisation il n'est pas à la hauteur des attentes. Exemples : un service mutualisable comme la paye, manque les formations aux personnels, le groupement de commandes pour tous, recensement dans les communes de tous les besoins (secrétariat, bureau, papiers, etc...)

- **PLUI.**

Des éléments ont été reçus, un point va être fait sur les éléments donnés pour une validation fin d'année et consultation du public.

- **Personnel**

1 agent en accident du travail et 1 agent en disponibilité en juin. En remplacement du personnel absent et jusqu'à fin juillet 2021 recrutement d'1 Agent en CDD pour 20h et 1 agent en CDD 28h00 du 26 mai au 31 juillet 2021.